

Université TÉLUQ : des grains de sable dans le virage organisationnel

12 juillet 2019 : une centaine d'employés de l'Université TÉLUQ perdent leur emploi. Aucun commentaire, aucune analyse dans les médias, seulement quelques communiqués laconiques. Sans tambour ni trompette, le plus long conflit du monde de l'enseignement au Québec vient de prendre fin. Mais il ne s'agit ni d'un changement technologique, ni d'une baisse des activités, et encore moins d'un congédiement pour fautes professionnelles. Quoi, alors ?

Le conflit opposait cette université aux personnes tutrices chargées de l'encadrement des étudiants depuis sa création en 1972. En effet, profitant d'une clause de leur convention collective spécifiant qu'elles partageaient cette tâche avec les professeurs, avait décidé il y a deux ans de confier l'encadrement à une nouvelle catégorie de professeurs, les « professeurs sous contrat ». Après plus d'un an de négociations infructueuses, malgré l'assistance de deux conciliateurs, et le déclenchement d'une grève au début de 2019, le conciliateur en chef du Québec vient de déposer une proposition de règlement, dont l'adoption par les personnes tutrices a mis fin au conflit. Selon le communiqué de la FNEEQ-CSN, ce règlement "vient encadrer plusieurs enjeux cruciaux, dont la rémunération et la sous-traitance (et) met fin à tous les litiges en cours dans le dossier. "

La raison de cet affrontement ? Menacée de fermeture en 2013, la Télug, dont la croissance avait sensiblement ralenti depuis quelques années, avait entrepris un vigoureux virage organisationnel visant, entre autres, une amélioration de la faible réussite étudiante en misant sur l'expertise des personnes tutrices. Mais les résistances internes amenèrent la directrice générale à quitter son poste, et à partir de 2017 la Télug changea radicalement sa stratégie. Afin de se donner un nouveau souffle et de favoriser la réussite étudiante, elle décida que son essor passait plutôt par l'augmentation du nombre de professeurs, lesquels attireraient un nombre accru d'étudiants. Il fallait en effet, indiquait son directeur général, répondre « présent » aux besoins en formation et en main-d'œuvre de la société du 4.0¹.

Quels besoins, quelle société du 4.0 ? On l'ignorait, même si la Télug venait peu de temps auparavant d'affirmer son expertise dans un rapport décrivant sa vision de l'enseignement supérieur². Mais, chose certaine, les tuteurs en étaient absents. En effet, soulignait le directeur général, ce corps d'emploi était inexistant dans les autres universités au Québec et il avait été créé à l'Université TÉLUQ sur une base non permanente pour soutenir le corps professoral. En écho, 63 professeurs affirmaient dans une lettre ouverte que leur responsabilité consistait essentiellement à assurer le suivi des apprentissages et la correction des étudiants. Bref, les tuteurs devaient se résoudre à accepter la place qui leur serait assignée, tandis que les professeurs étaient désormais le gage de la réussite étudiante. À ces propos incendiaires, qui faisaient porter le blâme des insuccès organisationnels sur les tuteurs s'ajoutaient des gestes concrets. En effet, en un an l'augmentation du corps professoral s'était élevée à 44 %³. Or, la charge

d'encadrement des « professeurs sous contrat » -triple de celle des professeurs réguliers- était supérieure à celle des tuteurs à plein temps. Les contrats d'encadrement confiés aux tuteurs devaient s'en ressentir, et déjà certains tuteurs durent se tourner vers l'aide alimentaire ou se résoudre à vendre leur maison.

Évidemment, la négociation dans ces conditions s'avérait singulièrement ardue. En effet, l'Université TÉLUQ demandait au syndicat d'accepter le nouvel état de choses, le rôle des personnes tutrices étant désormais celui de correcteurs payés à 55 % de leur ancien salaire, sans aucunement garantir leur emploi. Trois litiges devaient en résulter. Le premier portait sur la sous-traitance de l'encadrement dans le cadre d'une entente avec l'Institut Matci qui touchait 20 % des personnes tutrices. Le second soulevait une accusation de mauvaise foi de la part de la Téléuq, pour son ultimatum envers le syndicat des personnes tutrices. Un dernier grief avait trait à l'engagement de professeurs sous contrat. Le premier fut rapidement réglé avec l'annulation de l'entente en raison de l'ouverture d'une enquête du Ministère pour accroc aux lois de l'enseignement supérieur. Dans le cas du second grief, la plainte fut rejetée par le Tribunal administratif du travail. Quant au troisième, on sait simplement, par la proposition du conciliateur en chef, que le syndicat des tuteurs y a maintenant renoncé. Il est vrai qu'une proposition de conciliation fut élaborée, mais aussitôt rejetée par le syndicat des tuteurs, alors que la grève était cette fois décidée.

En l'occurrence, la proposition de règlement, acceptée par les personnes tutrices après cinq mois de grève, témoigne d'un remède classique : couper la poire en deux. Au syndicat des personnes tutrices, elle demande d'accepter que les professeurs et les professeurs sous contrat aient une charge d'encadrement, tandis que l'Université TÉLUQ doit pour sa part accepter les personnes tutrices, dont le nombre individuel d'assignments sera légèrement supérieur à celui fixé pour les professeurs sous contrat.

Le conflit est donc terminé, et la société du 4.0 semble en fin de compte avoir été oubliée. En revanche, quant aux besoins de formation, le règlement ouvre la porte à un suivi des étudiants en difficulté d'apprentissage et à un rétablissement des communications de l'institution avec ses tuteurs, mises à mal depuis quelques années. Sans doute est-ce ce par quoi il aurait fallu commencer.

Patrick Guillemet

Auteur de *Former à distance. La Télé-université et l'accès à l'enseignement supérieur 1972-2006*, Presses de l'Université du Québec, 2007.

¹ Noël, M. [Oui, l'Université TÉLUQ change](#), *Huffpost*, 13 avril 2018.

² [L'enseignement supérieur à l'ère du numérique : un projet de société](#), *Téluq*, Avril 2016.

³ [À l'Université TÉLUQ, un nouveau groupe de professeur.e.s se dévoue à l'enseignement](#), *SPPTU*, 24 septembre 2018.